

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 3 octobre 2008

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Réponse au postulat de Mme Catherine Gauchoux du 16 mai 2008, quartier Verney-Montaney, sécurisation du cheminement piétonnier

La problématique de l'accès piétons des écoliers habitants le nouveau quartier en Verney-Montaney se rendant chaque jour à l'arrêt de bus de Vallaire a fait l'objet d'un examen conjoint des services de police et des travaux, domaines et environnement. Dans l'attente de la réalisation à court terme d'un carrefour giratoire et d'une étude des emplacements des arrêts de bus, la Municipalité en accord avec le Voyer de l'Etat de Vaud, a pris la décision de réaliser un cheminement piétonnier provisoire le long de la RC 81C (à l'est) jusqu'à l'arrêt de bus existant en Vallaire. Ces travaux, effectués par le service des travaux, ont débuté le mardi 23 septembre 2008.

2. Réponse à la proposition individuelle de Mme Christiane Roy Blanchoud lors de la séance du 26 juin dernier relative à l'emplacement du miroir au carrefour place du Motty-chemins de la Raye, Colline et Plantaz.

Le nouvel emplacement de ce miroir a été déterminé avec soins, après plusieurs tests, et en fonction du réaménagement du carrefour en question; du reste, à ce jour, les réactions à ce sujet ont été unanimement positives.

En effet, la distance et l'angle de vision sur le chemin de la Raye s'en trouvent très nettement augmentés et la visibilité, par là même améliorée, facilitant ainsi, en particulier, les usagers qui débouchent de la place du Motty et empruntent le chemin de la Raye (tourner à gauche), d'autant plus que la nouvelle configuration des lieux permet également à ceux-ci de s'avancer davantage qu'auparavant.

De plus, en regardant dans ce miroir placé sur leur droite, les usagers précités ont une vision simultanée sur les véhicules provenant du chemin de la Colline.

3. Réponse au postulat du Conseiller communal Georges-André Chevallaz intitulé "pour un encouragement des deux-roues à assistance électriques", déposé lors de la séance du Conseil Communal d'Ecublens du vendredi 20 juin 2008

Dans le programme de législature 2006-2011, vous pouvez lire à la rubrique Environnement, que la Municipalité a décidé de "promouvoir l'utilisation de vélos électriques". L'intervention du Conseiller G.-A. Chevallaz va donc tout à fait dans le sens des objectifs que la Municipalité s'est fixés. Ce postulat permet par ailleurs de renforcer l'action prévue pour obtenir le label "Cité de l'énergie" pour notre commune.

A cet effet, la Municipalité a décidé de porter au budget 2009 une somme de Fr. 3000.-- pour l'achat et l'utilisation de vélos électriques par les habitants de notre commune. Ce montant peut paraître à priori modeste, mais il constitue un premier pas dans la bonne direction, afin d'encourager la population à recourir à un moyen de déplacement alternatif respectueux de l'environnement, "confortable et performant" sur de courtes et moyennes distances, sans parler de la topographie de l'Ouest lausannois qui en favorise l'emploi.

A propos d'une recette possible pour financer cette mesure, elle pourrait être obtenue grâce à l'introduction d'une "taxe pour alimenter un fonds pour le développement durable", dont le préavis devrait être présenté lors de la prochaine séance du conseil communal de novembre prochain.

En l'état, il est prévu de subventionner l'achat à raison de Fr. 300.-- par vélo électrique, à l'instar de ce qui se fait dans la plupart des communes voisines. Concernant le règlement pour la mise en application de cette décision, nous l'élaborerons d'ici la fin de l'année et il pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009, après approbation du budget 2009.

4. Réponse à la question posée par M. Alberto Perez lors du Conseil communal du 26 juin 2008, sur le nombre de logements dans les immeubles propriétés de la Commune

Immeuble chemin de Veilloud 5/7 - 24 logements

2 pièces: 8 appartements
3 pièces: 12 appartements
4 pièces: 4 appartements

Immeuble route du Bois 2/4 - 26 logements

1 pièce: 5 appartements
2 pièces: 3 appartements
3 pièces: 13 appartements
4 pièces: 5 appartements

L'immeuble du Veilloud 5-7 bénéficie encore d'une aide fédérale qui prendra fin en 2012. Le bâtiment de la route du Bois 2-4, lui, n'est plus au bénéfice des aides fédérales et cantonales depuis 2000. Il se trouve en conséquence depuis sur le marché libre, mais bénéficie d'une volonté de la Municipalité de maintenir des loyers accessibles.

5. Décompte de clôture – Remplacement du matériel informatique et automates de contrôle de la station d'épuration des Bussigny-près-Lausanne – Préavis No 3/2005

Le crédit voté par le Conseil communal pour le remplacement du matériel informatique s'élevait à Fr. 165'750.--. Le coût final se monte à Fr. 102'695.20. La moins-value des dépenses est de Fr. 63'054.80.

6. Décompte de clôture – Secteur d'Epenex – Mise en séparatif – Préavis No 14/2005

Le crédit voté par le Conseil communal pour la mise en séparatif du secteur d'Epenex s'élevait à Fr. 755'000.--. Le coût final se monte à Fr. 664'165.75. La moins-value des dépenses est de Fr. 90'834.25.

7. Décompte de clôture – Secteur Chantemerle-La Brûlée – Doublage d'un collecteur d'eaux claires, 2^{ème} étape – Préavis No 15/2005

Le crédit voté par le Conseil communal pour le doublage du collecteur EC Chantemerle-La Brûlée s'élevait à Fr. 104'000.--. Le coût final se monte à Fr. 78'918.90. La moins-value des dépenses de Fr. 25'081.10.

8. Décompte de clôture – Eglise du Motty – Assainissement de la molasse du clocher et entretien de la toiture de la nef – Préavis No 24/2006

Le crédit voté par le Conseil communal pour l'assainissement de la molasse du clocher et entretien de la toiture du temple du Motty s'élevait à Fr. 150'000.--. Le coût final se monte à Fr. 148'122.19. La moins-value des dépenses est de Fr. 1'877.81.

9. Demandeurs d'emploi

Situation au 31 août 2008: **306 demandeurs d'emploi** (335 au 31 août 2007).

10. Population

Situation au 30 septembre 2008: **10'638 habitants** (10'370 au 30 septembre 2007).

La Municipalité